

VILLE DE NOISIEL

CABINET DU MAIRE

REF : DV/VG N° Cab 14-009

ARR2014_0211

ARRETÉ

OBJET: DESIGNATION DES SUPPLEANTS DE MONSIEUR LE MAIRE DU 29 DECEMBRE 2014 au 4 JANVIER 2015 INCLUS

Le Maire de la Commune de Noisiel,

VU l'article L 2122-17 du Code Général des Collectivités Territoriales,

VU la délibération du Conseil Municipal de Noisiel du 28 mars 2014

VU la délibération du 11 avril 2014 portant délégation au Maire en vertu de l'article L 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales,

CONSIDÉRANT l'absence de Monsieur Daniel VACHEZ, Maire, du 29 décembre 2014 au 4 janvier 2015 inclus,

ARRETE

ARTICLE 1 : Monsieur Gérard SANCHEZ, 3^{ème} Maire-Adjoint et Madame Annyck DODOTE, 4^{ème} Maire-Adjoint, remplacent Monsieur Daniel VACHEZ, Maire, dans la plénitude de ses fonctions du 29 décembre 2014 au 4 janvier 2015 inclus.

ARTICLE 2 : Ampliation du présent arrêté sera transmise à :
- Monsieur le Trésorier Principal de Marne-la-Vallée,
- Monsieur Gérard SANCHEZ, 3^{ème} Maire-Adjoint,
- Madame Annyck DODOTE 4^{ème} Maire-Adjoint
Chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté

ARTICLE 5 : Le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Melun dans un délai de DEUX mois à compter de son caractère exécutoire.

ARTICLE 6 : Le présent arrêté est rendu exécutoire à compter de la date de son affichage ou publication ou notification et/ou de sa transmission au représentant de l'Etat.

Fait à Noisiel, le 18 DEC. 2014

Le Maire

D. Vachez
Daniel VACHEZ



Transmis au représentant de l'Etat le	19 DEC. 2014
Affiché le	19 DEC. 2014
Notifié le	20 DEC. 2014
Publié le	19 DEC. 2014

